



COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR ALLIER

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2025

Le 25 mars 2025, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 21 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Cédric MEYNIER, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 12

Votants : 13

Présents : M. Cédric MEYNIER, M. Eric MARIDET, Mme Catherine TACHET, Mme Véronique WHITEHEAD, M. Julien LESTANGT, Mme Marianne BESSON, M. Eric CALCHERA, Mme Nataly PERRIER, M Clément DELAVET, M. Frédéric DUTHEIL, Mme Patricia BOUREAU, M Fabien NESPOULOUS.

Procuration : M. Julien DUMONT à Mme Catherine TACHET.

Absents : Mme Annabelle WEISS, M Emmanuel LAURENT.

Mme Marianne FERREIRA est nommée secrétaire de séance.

AVENANTS AU MARCHÉ DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 mars 2025, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer les devis suivants :

LOTS 12		ENTREPRISE	MONTANT HT
Devis 2503010	Isolation laine de verre à la place de la laine de roche	PEGEON	3 192.00 €
TOTAL			3 192.00 €

LOTS 18		ENTREPRISE	MONTANT HT
Devis 84552-4 _Ind-A	Système anti-intrusion et vidéo contrôle d'accès compatible Risco	SAIE	2 338.15 €
TOTAL			2 338.15 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET COMMUNE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024 du budget principal défini comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2024	1 113 102,57 €	497 678,15 €	769 705,76 €	980 826,93 €
Résultat de l'exercice 2024	615 424,42€			211 121,17 €
Résultats reportés de 2023		231 929,23 €		330 349,23 €
Montant affecté à l'investissement au BP 2024			236 349,23 €	
Résultat de clôture 2024	383 495,19 €			305 121,17 €

M. le Maire laisse la présidence de la séance à M. Éric MARIDET, quitte la salle et ne procède pas au vote. Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des voix, (9 Pour et 3 abstentions) valide le compte financier unique- Budget commune tel que présenté ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET COMMUNE

Après avoir adopté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 du budget Commune, dont les résultats, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement : un excédent de clôture de : **305 121,17 €**

Section d'Investissement : un déficit de clôture de : **383 495,19 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (10 Pour et 3 abstentions) décide d'inscrire au budget 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Affectation à la section d'investissement (1068) : **185 650,00 €**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (002) : **119 471,17€**

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2025

M. le Maire propose de ne pas modifier le taux des taxes et de les reconduire à l'identique.

- Taxe Foncière Propriétés Bâties 34,58 %
- Taxe Foncière Non Bâties 100,00 %
- Taxe d'habitation (TH) 11.50 %
- Taxe Annuelle de Branchement 4,57 %
- Redevance assainissement 1,20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, (10 Pour et 3 abstentions) valide le taux des taxes communales comme défini ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

M. Eric MARIDET, adjoint aux finances, présente le Budget primitif 2025 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANTS	CHAPITRES	MONTANTS
011	356 756,60	002	119 471,17
012	399 744,00	013	1 500,00
023	100 000,00	042	8 500,00
042	23 000,00	70	106 637,68
65	77 710,00	73	32 957,52
66	28 760,00	731	463 710,00
67	1 000,00	74	245 689,23
		75	8 000,00
		76	5,00
		77	500,00
TOTAL	986 970,60	TOTAL	986 970,60

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS	RAR	MONTANTS	OPERATIONS	RAR	MONTANTS
OPFI	490,67	459 114,92	OPFI	490,67	385 215,67
101	350,00	71 353,60	OPNI	300 000,00	
102	110 000,00	1 126 671,44	101		10 338,00
103		2 542,48	102	197 647,00	881 308,75
104		1 037,98	110		4 000,00
106	350,00	500,00	120	15 000,00	26 435,00
107		200,00			
110		18 250,00			
112		188,00			
114		7 000,00			
119		19 686,00			
120	2 700,00				
TOTAL	113 890,67	1 706 544,42	TOTAL	513 137,67	1 307 297,42
TOTAL	1 820 435,09		TOTAL	1 820 435,09	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, (10 Pour et 3 abstentions) adopte le Budget Primitif commune 2025 tel que présenté ci-dessus.

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU Budget Assainissement 2024.

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2024 du budget Assainissement défini comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2024	113 659.09 €	77 900.00 €	40 263.65 €	63 165.67 €
Résultat de l'exercice 2024	35 759.09 €			22 902.02 €
Résultats reportés de 2023		82 294.23 €		88 815.39 €
Résultat de clôture 2024		46 535.14€		111 717.41 €

M. le Maire laisse la présidence de la séance à M. Éric MARIDET, quitte la salle et ne procède pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, (9 Pour et 3 abstentions) valide le Compte Financier Unique Assainissement 2024 tel que présenté ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir adopté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 du budget Assainissement, dont les résultats, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement : un excédent de clôture de : **111 717.41 €**

Section d'Investissement : un excédent de clôture de : **46 535.14 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, (10 Pour et 3 abstentions) affecte les résultats du Budget Assainissement comme suit :

- Affectation à la section d'investissement (1068) : **55 000,00 €**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (002) : **56 717,41€**

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

M. Eric MARIDET, adjoint aux finances, présente le Budget primitif Assainissement 2025 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANTS	CHAPITRES	MONTANTS
011	74 580,46	002	56 717,41
012	3 000,00	042	16 500,00
023	0,00	70	41 500,00
042	35 000,00	002	513,05
66	1 650,00		
67	1 000,00		
TOTAL	115 230,46	TOTAL	115 230,46

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS	RAR	MONTANTS	OPERATIONS	RAR	MONTANTS
OPFI		25 000,00	OPFI		136 786,32
101		0,00	101		0,00
103	1 000,00	0,00	103	21 350,00	0,00
104		115 000,00	104		20 324,25
105		44 123,70	105		6 663,13
TOTAL		185 123,70	TOTAL	21 350,00	185 123,70

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, (10 Pour et 3 abstentions) adopte le Budget Primitif Assainissement 2025 tel que présenté ci-dessus.

REFERENT.E DES QUESTIONS DE SANTE

La conférence des Maires du mardi 11 mars 2025 a eu pour thème le « Contrat Local de Santé ». C'est une démarche partenariale, fondée sur la collaboration entre les différents acteurs d'un territoire. Il permet de définir des priorités de santé publique adaptées aux besoins des habitants, dans le but de réduire les inégalités de santé et d'améliorer la qualité de vie de la population.

Chaque commune a été invitée à nommer une personne ressource, « **référent.e des questions de santé** », qui sera privilégiée pour faire le lien avec la Coordinatrice Locale de Santé au sein de Mond'Arverne Communauté. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Véronique WHITEHEAD pour assurer cette fonction.

SUBVENTION DETR 2025

M. Le Maire explique qu'une subvention a été demandée au titre de la DETR 2025 pour les travaux d'aménagement d'une voie piétonne à Lignat (phase 1).

L'aménagement se composera d'une partie de 0.50 m de fossé pour sécuriser la voie, d'une voie sécurisée de 2.00 m de large, d'un espace de 0.50 m de sécurité et d'un espace planté de 2.00 m qui permettra de retenir les eaux de pluies en cas de forts orages. Des poteaux bois seront plantés le long, côté champ.

Les travaux s'élèvent à :

- 27 250.00 € d'aménagement du sentier
- 5 270.00 € de fournitures et pose d'arbustes

Soit un total de **32 520.00 €**.

Les frais seront prévus au budget 2025. Le projet sera financé comme présenté ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES	Montant H.T.
VOIE PIETONNE TRANCHE 1	32 520.00 €
Demande de subvention DETR 2025 – 30%	9 756.00 €
Autofinancement communal	22 764.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, (12 Pour et 1 abstention) valide cette opération et la demande de subvention DETR 2025.

ACHAT TERRAIN VOIE PIETONNE

Il est proposé au conseil de valider l'achat d'une bande de 876 m² Lot B, issu de la division de la parcelle mère ZN 37, appartenant à Mme CONNOIS Nathalie, au prix de 2.00 € le m².

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité des voix (12 Pour et 1 abstention) décide d'accepter l'achat de ces parcelles, d'autoriser M. le maire ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le montant de cette transaction au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire

Cédric MEYNIER

La secrétaire de séance

Marianne FERREIRA